



Marseille, le 23 Novembre 1993

Monsieur Emmanuel SERVAL
Président du "CLUB ECOLE DE PLONGEE
L'ODYSSEE"
Lot Les alizés

34200 SETE

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de votre lettre du 17 Novembre 1993 des documents qui y étaient joints, ainsi que du montant du droit annuel d'affiliation soit : (v/CHEQUE BANCAIRE S/CAISSE EPARGNE N/ 1483397 du 16/11/93 de 330,F).

En réponse, nous avons le plaisir de vous faire connaître que notre Comité Directeur, dans sa dernière réunion, a donné une suite favorable à votre demande d'affiliation.

Votre Club est donc affilié à notre Fédération à partir de ce jour, et à été enregistré sous le N° 08.34.275.

Vous devez faire figurer ce numéro sur toutes vos correspondances ainsi que sur les licences fédérales.

Nous vous précisons que l'affiliation de votre Club à la F.F.E.S.S.M. le couvre en garantie d'Assurance en Responsabilité Civile aux Tiers et que vos membres titulaires de la licence Fédérale sont eux même assurés en R.C. aux Tiers et compris comme Tiers entre eux.

A cet effet, nous vous joignons une attestation de notre Assureur que vous pourrez présenter à toute demande.

Nous vous signalons que vous dépendez :

1° du Comité INTERREGIONAL LANGUEDOC ROUSSILLON MIDI PYRENEES

Présidé par M. FARRUGIA J.P.

43, Av. Gleyze Vieille - 31520 RAMONVILLE ST AGNE

dont le siège est situé : 26, Place Marnac - 31520 RAMONVILLE ST AGNE

Permanence : lundi et mercredi de 16 H à 20 H - mardi et jeudi de 10 H à 12 H.

Tél : 61.52.10.22 - FAX : 61.73.86.46

après duquel vous pouvez vous adresser pour tout renseignement ou problèmes que vous pourriez rencontrer.

.../...